



## Puis-je être "oubliée" dans la succession ?

Par **POTHIER**, le 27/11/2008 à 00:19

Ma mère est décédée le 01-06-2008, et mon père le 14-09-1992. Ma mère, mes soeurs et mon frère, depuis le décès de mon père, ont coupé tout lien avec moi, mon mari, mes enfants et la famille de mon père. Mais mon frère m'a quand même appelé à 8h du matin, le jour de la mort de ma mère.

Depuis, je n'ai pas de nouvelle concernant la succession : mes parents avaient une maison et du terrain à 20km de St-Etienne.

Je voudrais savoir la démarche à suivre pour me faire connaître comme co-héritière (je suis l'aînée des 5 enfants de mes parents), auprès de qui, comment et s'il y a un délai. Je voudrais savoir si ma mère pouvait me déshériter ou de son vivant donner à mon frère et mes soeurs ? J'ai appelé "Mme le notaire" de Bourg-Argental, successeur de Me Roux qui s'était occupé des papiers quand mes parents avaient acheté leur maison et qui m'avait contacté au décès de mon père. Mais elle n'a pas le dossier - TRANCHANT, résidant Aux Pommeaux Blancs 42220 LA VERSANNE - et je ne sais dans quelle direction chercher. Je me doute que c'est ma soeur (celle qui vient après moi) qui doit tout diriger.

Je vous remercie pour votre diligence à me répondre.

Je vous prie de recevoir, Maître, mes salutations distinguées.